



**PRÉFÈTE
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur
du Sud-Ouest**

Maître d'ouvrage :

Secrétariat Général pour l'Administration du
Ministère de l'Intérieur (SGAMI) du Sud-Ouest
89, Cours Dupré de Saint Maur
BP30091
33 041 BORDEAUX Cedex

NOTE DE PRESENTATION DE L'OPERATION
--

INTITULE DU MARCHE :

Marché de Maîtrise d'Œuvre dans le cadre de la création de la future alimentation d'eau potable et du futur système d'assainissement du Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie (CNEFG), Caserne Général Dupuy à Saint-Astier (24)

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION.....	3
1.1. Contexte de l'opération.....	3
1.2. Accès au site.....	3
1.3. Enjeux de sureté.....	3
1.4. Enjeux environnementaux.....	4
1.5. Organisation de la maîtrise d'ouvrage.....	4
2. EMPRISE FONCIÈRE DU PROJET.....	5
2.1. Situation.....	5
2.2. Urbanisme.....	5
2.3. Description des installations existantes.....	6
3. PROGRAMME DE L'OPÉRATION.....	7
3.1. Documents à disposition du futur titulaire.....	7
3.2. Projet et périmètre des travaux.....	7
3.3. Maintien de l'activité.....	7
3.4. Contraintes particulières.....	7
3.5. Enveloppe financière.....	7
3.6. Durée prévisionnelle.....	7
4. MISSION.....	9
4.1. Mission de maîtrise d'œuvre.....	9
4.2. Exigences techniques.....	9
4.3. Exigences environnementales.....	9
4.4. Rendus.....	9

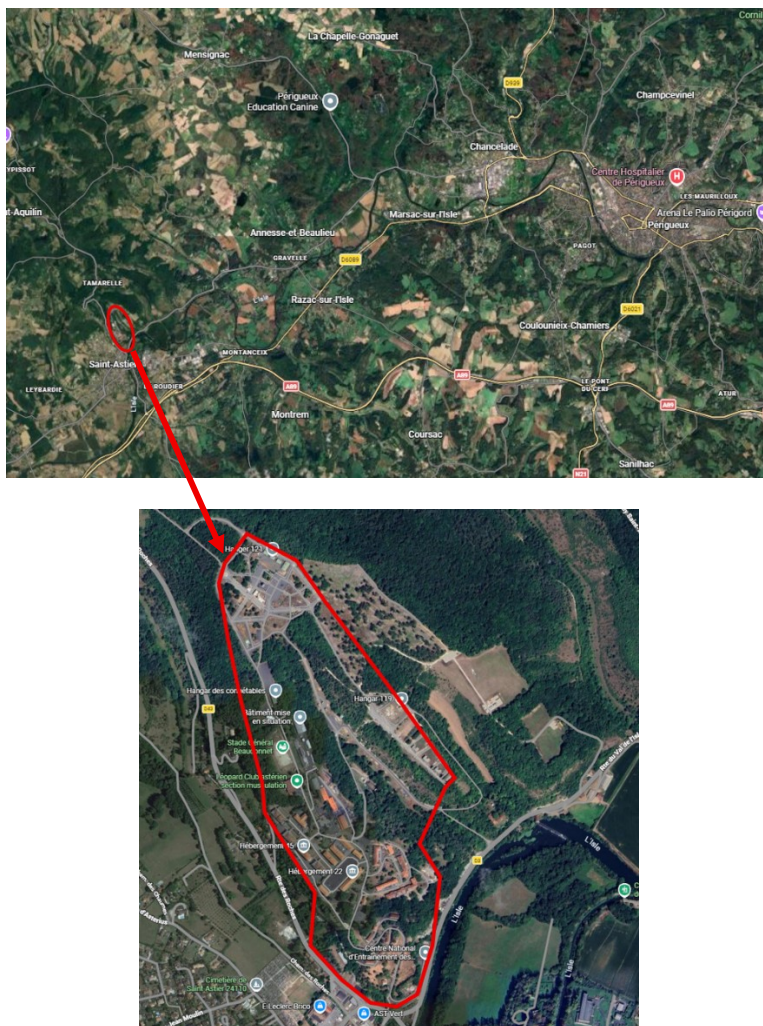
1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

1.1. Contexte de l'opération

Le Centre National d'Entraînement des Forces de Gendarmerie (CNEFG), implanté à Saint-Astier (24) depuis 1969, assure la formation des officiers et sous-officiers de gendarmerie aux missions de maintien de l'ordre et d'intervention professionnelle. Le site accueille près de 12 000 stagiaires par an et dispose d'infrastructures techniques étendues.

L'opération a pour objectif de rendre le site indépendant de l'alimentation en eau actuellement assurée par les infrastructures du 13^e BSMAT, tout en rénovant le système d'assainissement existant.

Le projet doit également anticiper plusieurs évolutions futures du site, notamment la création d'une soute à munitions, de nouveaux hébergements, d'une aire de lavage, le déplacement de la villa SECAN et la création d'un nouveau point d'eau d'entraînement.



1.2. Accès au site

Le site du CNEFG est implanté sur un terrain fortement vallonné présentant un dénivelé d'environ 110 mètres entre son entrée principale et les zones hautes d'entraînement. Cette topographie constitue l'une des contraintes majeures du projet et conditionne le fonctionnement futur des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

1.3. Enjeux de sureté

Le projet est réalisé au sein d'un établissement militaire en activité. Les travaux devront être conduits sans perturber le fonctionnement opérationnel du centre ni compromettre la sécurité des personnels, stagiaires et usagers présents sur le site.

Une attention particulière devra être portée au maintien de la circulation interne, à la continuité des services essentiels et à la sécurisation des interventions sur les réseaux existants.

1.4. Enjeux environnementaux

Le projet s'inscrit dans un secteur à forte sensibilité paysagère situé en zone UM du PLU, réservée aux activités militaires et soumise à des prescriptions de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. Toute intervention devra s'intégrer au paysage existant et préserver autant que possible la végétation en place.

Les travaux d'assainissement devront également contribuer à limiter les rejets d'eaux parasites vers la station d'épuration et réduire les risques de pollution du milieu naturel par la mise en séparatif des réseaux existants.

1.5. Organisation de la maitrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Secrétariat Général pour l'Administration du ministère de l'Intérieur du Sud-Ouest.

SGAMI S-O

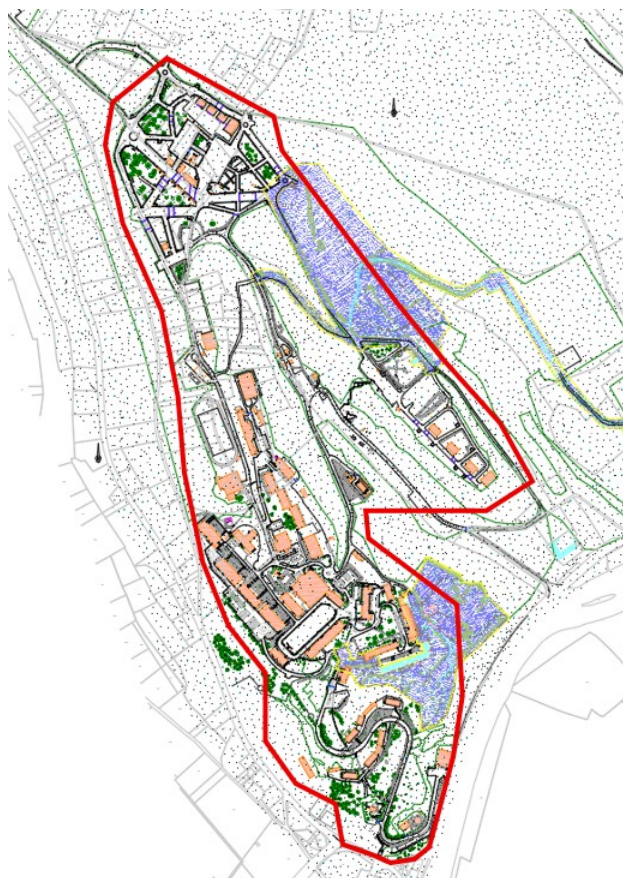
89 cours Dupré de Saint-Maur, 33 041 Bordeaux Cedex

L'opération est suivie par Mr ROGER BIED Michael, Chef de projets immobiliers.

2. EMPRISE FONCIÈRE DU PROJET

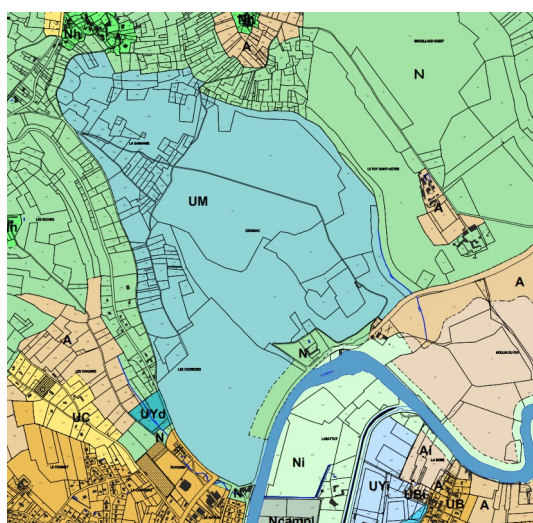
2.1. Situation

Le projet concerne l'ensemble du site du CNEFG de Saint-Astier, en Dordogne. L'emprise comprend les infrastructures existantes d'alimentation en eau potable, les réseaux de distribution, les ouvrages de stockage, le château d'eau et la station d'épuration.



2.2. Urbanisme

Le site est situé en zone UM du PLU de Saint-Astier. Cette zone est destinée aux activités militaires et bénéficie d'un cadre paysager protégé. Le projet est également concerné par des servitudes patrimoniales et environnementales nécessitant une intégration soignée des nouveaux ouvrages.



2.3. Description des installations existantes

L'alimentation en eau potable repose actuellement sur plusieurs ouvrages :

- un bassin d'équilibre de 900 m³ ;
- deux bassins enterrés de 200 m³ chacun ;
- un château d'eau de 120 m³ ;
- plusieurs systèmes de surpression ;
- des réseaux gravitaires et surpressés partiellement indépendants.

Le système d'assainissement est constitué d'une station d'épuration implantée à l'entrée du site, dimensionnée pour environ 750 équivalents-habitants et actuellement exploitée par Véolia.

3. PROGRAMME DE L'OPÉRATION

3.1. Documents à disposition du futur titulaire

Le titulaire disposera notamment :

- des relevés topographiques ;
- des détections de réseaux ;
- des DICT concessionnaires ;
- du bilan annuel de fonctionnement de la station d'épuration ;
- du diagnostic de fonctionnement réalisé par l'ATD ;
- des diagnostics amiante ;
- des différents plans et documents techniques disponibles.

3.2. Projet et périmètre des travaux

L'opération comprend principalement :

Alimentation en eau potable

- création d'un raccordement au réseau public ;
- création de bassins de stockage tampons ;
- création de locaux techniques avec groupes de surpression et groupes électrogènes de secours ;
- renouvellement des réseaux d'alimentation ;
- mise en place d'équipements de mesure, contrôle, supervision et recherche de fuites ;
- création des extensions nécessaires aux futurs développements du site.

Assainissement

- amélioration des équipements de la station d'épuration ;
- remplacement d'équipements vieillissants ;
- mise en séparatif du réseau unitaire existant ;
- création d'un nouveau réseau eaux usées ;
- anticipation du futur raccordement au réseau public communal ;
- amélioration de la gestion des eaux pluviales et limitation des eaux parasites.

3.3. Maintien de l'activité

Le site restera intégralement occupé pendant les travaux. Le fonctionnement du centre devra être maintenu, notamment :

- l'alimentation en eau potable ;
- la collecte des eaux usées ;
- les circulations internes ;
- les activités opérationnelles et de formation.

3.4. Contraintes particulières

Le projet présente plusieurs contraintes majeures :

- fort dénivelé topographique ;
- présence d'ouvrages existants à maintenir en fonctionnement ;
- proximité d'anciennes carrières calcaires ;
- présence d'amiante ;
- nécessité de préserver les installations existantes durant les travaux.

3.5. Enveloppe financière

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 2,5 M€ TTC.

3.6. Durée prévisionnelle

La durée globale prévisionnelle de l'opération, comprenant les études, les travaux et la garantie de parfait achèvement, est estimée à **35 mois**.

- Durée prévisionnelle de la phase conception : **11 mois** (y compris période de validation du MOA)
- Durée prévisionnelle de la phase réalisation : **12 mois** (y compris période de préparation de 2 mois)
- GPA : **12 mois**

4. MISSION

4.1. Mission de maîtrise d'œuvre

La prestation du titulaire comprendra une mission de maîtrise d'œuvre (réalisation des études et de suivi de l'exécution des travaux) permettant de concevoir et de suivre les travaux envisagés.

Le mandataire sera accompagné dans sa mission de maîtrise d'œuvre d'un ou plusieurs bureaux d'études dont les compétences particulières requises sont mentionnées dans le règlement de consultation. Le marché de Maîtrise d'Œuvre comprend les prestations suivantes décrites par le Code de la commande publique :

- missions de base : APS, APD + dossier des autorisations administratives, PRO, AMT (DCE+ACT), VISA, SYN, DET, AOR/GPA.
- missions complémentaires : DIAG, OPC urbain, DQE.

4.2. Exigences techniques

La maîtrise d'œuvre devra :

- assurer la continuité de service durant les travaux ;
- dimensionner les nouveaux ouvrages en tenant compte des besoins actuels et futurs ;
- garantir l'autonomie du site vis-à-vis des infrastructures de la BSMAT ;
- intégrer les contraintes topographiques et hydrauliques ;
- prévoir les équipements de télésurveillance, de contrôle et de sécurité nécessaires à l'exploitation.

4.3. Exigences environnementales

Les solutions retenues devront :

- limiter les impacts sur le milieu naturel ;
- améliorer les performances de la station d'épuration ;
- réduire les apports d'eaux claires parasites ;
- préserver l'intégration paysagère du site ;
- préparer le raccordement futur aux infrastructures publiques d'assainissement.

4.4. Rendus

Le titulaire devra produire l'ensemble des études, analyses techniques, dimensionnements, plans, pièces écrites et documents réglementaires nécessaires à la réalisation et à l'exploitation future des ouvrages.